## **VILLE DE GUÉRANDE**



## Comment faire certifier votre identité numérique à Guérande

La Ville de Guérande propose un nouveau service pour faire certifier votre identité numérique via l'application mobile « France Identité », téléchargeable sur votre smartphone.

Publié le 18 juin 2024

Cette démarche s'effectue auprès du service Formalités, aux heures d'ouverture, sans prise de rendez-vous au préalable. Elle consiste à vérifier votre identité lors d'un face à face avec un agent municipal, au moyen d'une comparaison de vos empreintes avec celles contenues dans le titre présenté.

## Les étapes de la démarche

- > Vous devez disposer d'une carte nationale d'identité électronique (CNIe) et d'un téléphone portable compatible avec l'application France Identité.
- > Avant de vous rendre en mairie, téléchargez l'application France Identité sur votre smartphone et créez votre compte.
- > Initiez une demande de certification de votre identité numérique afin d'obtenir un QR code.
- > Déplacez-vous en mairie, 7 place du marché au bois, muni du QR code généré par l'application et de votre CNIe. Un agent du service Formalités procèdera alors à une comparaison des empreintes au moyen du dispositif de recueil.
- > Dans les 2 jours qui suivent votre passage en mairie, vous recevez une notification vous informant du succès (ou de l'échec) de la démarche. Si la vérification d'identité donne un verdict positif, votre compte est certifié.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez le site internet du gouvernement :

- > la démarche de certification de l'identité numérique France Identité;
- > la FAQ;
- > le tuto vidéo "Création de l'identité numérique France Identité".



## À quoi sert l'identité numérique certifiée ?

Elle permet de réaliser à distance des démarches qui nécessitaient auparavant un déplacement à des fins de vérification d'identité.

Elle permet notamment de remplacer la carte nationale d'identité (CNI) physique pour le vote par procuration et de générer des justificatifs d'identité à usage unique qui peuvent remplacer les copies papier de CNI.

Ce nouveau système a pour objectif d'éviter les usurpations d'identité et de maîtriser la diffusion et l'usage de vos données d'identité.



Une procuration de vote 100% dématérialisée pour les élections législatives : un des premiers services proposés via son identité numérique certifiée concerne les élections législatives des 30 juin et 7 juillet. Il est désormais possible de réaliser une procuration de vote dématérialisée via son smartphone, sans se déplacer au commissariat ou à la gendarmerie. Rendez-vous sur >>> maprocuration.gouv.fr



HOTEL DE VILLE 7 place du marché au Bois 44350 Guérande Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES: Lun - Ven : 8h30 > 12h 13h30 > 17h30 Mar : 14h30 > 17h30 Sam : 9h > 12h